



MOTOR CLUB EAU BLANCHE EAU NOIRE

N° D'ENTREPRISE : 0.0408.447.697

33^{ème} Sprint de la PRINCIPAUTE de CHIMAY 15 mai 2016

Adresse des Vérifications Administratives :
Tribune du Circuit de 6460 Chimay
Rue du Grand Prix des Frontières

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Hristo-Démo » :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Hristo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

Division « Access » :

De la même manière, ils pourront y intégrer une Division « Access ». Il s'agit dans ce cas, de découvrir, à allure libre, non chronométrée, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7 du RP Courses de Côte/Sprint. Ils y trouveront tous les points relatifs à la division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

I TIMING

- Publication du Règlement Particulier		1/04
- Date de début des engagements et des paiements		10/04
- Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)	12/05 à 12h00	
- Attribution des numéros	12/05 à 21h00	
- Affichage de la liste des engagés	12/05 à 22h00	
- Ouverture des Vérifications Administratives.	15/05 à 7h30	
- Ouverture du Contrôle des Licences	15/05 à 7h30	
- Ouverture des Vérifications Techniques	15/05 à 7h30	
- Séances d'essais obligatoires	15/05 à 9h00	
- Clôture des inscriptions à droits majorés	15/05 à 9h45	
- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences	15/05 à 10h00	
- Fermeture des Vérifications Techniques	15/05 à 10h30	
- Fin des séances d'essais	15/05 à 12h00	
- Affichage de la liste des véhicules qualifiés	15/05 à 12h30	
- Début des montées officielles	15/05 à 13h00	
- Affichage des résultats officiels concurrent	30'après l'arrivée du dernier concurrent	
- Officialisation des résultats	30' après	
- Proclamation des résultats	19h30	

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Motor Club Eau Blanche Eau Noire

- Président : Thérasse Charles
- Vice Président : Dohy André
- Secrétaire : Dohy Philippe
- Trésorier : Meulemeester Patrick

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : Soussigne Marc Lic. ASAF : 810
- Directeur(s) de course adjoint(s) : Dohy Philippe Lic. ASAF : 926
- Secrétaire du meeting : Cleerbaut Isabelle Lic. ASAF :
- Directeur de la sécurité : Brousmiche Simon Lic. ASAF : 976
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : Amant Florent Lic. ASAF : 983
- Chargé des Relations avec les concurrents : Savary Remy : Lic ASAF : 254
Tilquin Damien : Lic ASAF :
- Responsable du Parc des coureurs : Guérin Jean Michel
- Bureau des calculs :
- Chronométrage : MCEBEN
- Secours médicaux : - Médecin : CRS
- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : PARAM service ASBL..... Nombre : 2

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF
Président de Collège : Vanderlin P Lic. ASAF : 113
Membre : Liégeois J Lic. ASAF : 937
- Commissaires techniques ASAF
Président de Collège : Gilbert G Lic. ASAF : 973
Membre : Libois D Lic. ASAF : 330
Membre : Lejeune R Lic. ASAF : 227
Stagiaire : Bernard A Lic. ASAF : 353
Secrétaire : Catoul M Lic. ASAF : 964

- Observateur ASAF : Delrue C : Lic. ASAF : 218
- Inspecteur- Sécurité ASAF : Nyssen H : Lic. ASAF : 003

V PERMANENCES

- Jusqu'au 14/05 à 20 h00

- Dohy Ph, avenue des Sports 10a, 6460 Chimay 060/212970
- Dohy André, rue Charles Leleux,1, 6591 Macon 060/511656

- A partir du 15/05 à 9h00

Tribunes du Circuit de Chimay : 0471/759044

- Après l'épreuve : Dohy Ph, avenue des Sports 10a, 6460 Chimay 060/212970

- Internet : philippedohy@yahoo.fr et www.mceben.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Article 1 : Définition

Le 15/05/2016, l'épreuve dénommée 33^{ème} Sprint de la Principauté de Chimay, comptant pour le championnat ASAF des sprints, les championnats des provinces de Namur et Brabant des courses de côte et sprints, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

N'y marqueront des points que les véhicules fermés.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF, dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route : une partie du circuit de Chimay (porte de Mons – Porte de Beauchamps)
- 2.2. Longueur du sprint : 2750 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 10 mètres
- 2.4. Départ : passerelle du circuit
- 2.5. Arrivée : Beauchamps (parc d'attente)
- 2.6. Homologation : 05.04.2016
- 2.7. Parcours sans boucle

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Le retour en parc de départ se fera derrière voiture officielle et voiture de Police par la route nationale Mons-Chimay

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

4.1. Véhicules admis :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Division 1 : Classe 1 | : de 0 à 1400cc |
| Classe 2 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| Classe 3 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| Classe 4 | : + de 2000cc |
| Division 2 : Classe 5 | : de 0 à 1400cc |
| Classe 6 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| Classe 7 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |

	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Division « Histo-Démo » : voir les conditions d'admission des véhicules à l'article 1.3 du RP Montées Historiques/Sp.H, CH.VII-C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

Division « Access » : voir limitations de cylindrées, de puissance et équipements requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés.
--

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 10/04 et, au plus tard, le 12/05 avant 12 h, à Dohy Philippe, 10a avenue des Sports 6460 Chimay

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : **BE36 3630 0854 9881** Intitulé : MCEBEN avant le 12/05/2016 avec la mention : Sprint de la Principauté eng asaf

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 15/05 à 10 h00.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à **106 € pour les Divisions 1 à 4.**

Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 50€

Ceux de la Division « Access », s'élèvent à 50€

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 12/05/2015, à 21h.

Chaque concurrent **des Divisions 1, 2, 3 et 4** gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access », l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€

5.4. **Le nombre de véhicules admis est fixé à 120**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le

15 mai 2016 dans le Chapiteau situé **dans le parc des coureurs du circuit**, selon ce timing :

- Division 1 : de 7h30 à 7h45
- Division 2 : de 7h45 à 8h15 .
- Division 3 : de 8h15 à 9h00
- Division 4 : de 9h00 à 9h30
- **Division « Histo-Démo » et « Access » : de 9h30 à 10h00**

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" **(TP)** pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, dans le cas où l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 15/05/2016 dans le Parc des Coureurs, situé rue des Frontières à Chimay. (Circuit)

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Division « Histo-Démo ».

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer **ces documents**. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques selon le timing suivant :

- Division 1 : de 7h30 à 7h45
- Division 2 : de 7h45 à 8h15
- Division 3 : de 8h15 à 9h00
- Division 4 : de 9h00 à 9h30
- **Division « Histo-Démo » : de 9h30 à 10h00**

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui ou non.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 15/05/2016 de 9h00. à 12h.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. NOUVEAU : Le classement sera établi :

- **En tenant compte du meilleur temps si 2 montées officielles ont eu lieu.**
- **En additionnant les deux meilleurs temps si 3 montées officielles ont été organisées.**

En cas d'égalité :

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.

- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h, le 15/05/2016 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans la Division Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera dans le chapiteau.

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h30 h dans le chapiteau.

11.6. Le Parc des Coureurs est situé dans le parc des coureurs du circuit.)

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19h30, dans le chapiteau.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières facultatives

14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**

14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.

14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des

actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.

14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.

14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

-Pierre Neuville (Lic. ASAF n°911) pour la CSAPN , en date du 10.04.2016.

-Herman Nyssen (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 10.04.2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Herman Nyssen. (Lic. ASAF n° 003), en date 05.04.2016

Club organisateur : MCEBEN

Epreuve : C.C. / SP.de la Principauté de Chimay

Date : 15 mai 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 12/05/2016. (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

A DOHY PHILIPPE Avenue des Sports 10A 6460 CHIMAY

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*
Le/...../.....	Le/...../.....

DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :	Adresse :		N° : ...
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci.

Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS ADEQUATE, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte / Sprint de CHIMAY

Date : 15 mai 2016

n°:.....

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
<u>Appui-tête</u>					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

EPREUVE : Sprint de Chimay		N° :	
Date : 15 mai 2016			
VERIFICATIONS			
(HISTO DEMO-ACCESS/ EN C.C/SPRINT)			
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.			
PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :		Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »			
LICENCE	ASAF	VAS	NUMERO TYPE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE		Début de la production :		Fin de la production :	
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			
					HISTO DEMO ACCESS
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR					
Documents de bord		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais					
Extincteur		Commissaire Technique			
Casque		Licence N° :			
Pneumatiques		Nom/Cachet :			
Divers :					
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :					